



BULLETIN D'INSCRIPTION CONCOURS ÉDOUARD COLONNE

Rappel :

Pour participer au concours Edouard Colonne (violon, hautbois, cor), les candidats doivent remplir trois conditions :

- être inscrit dans un conservatoire ou une école de musique d'Île-de-France
- avoir maximum 15 ans le jour du concours
- avoir un niveau minimum de 2^e cycle

1. Informations Personnelles :

- Nom de l'élève :
- Prénom de l'élève :
- Date de naissance :
- Âge :

2. Coordonnées :

- Adresse :
- Ville :
- Code postal :
- Téléphone des parents / responsables légaux :
- Adresse email de contact :

3. Informations sur le Conservatoire / École de musique :

- Nom du conservatoire / de l'école de musique :
- Adresse du conservatoire / de l'école :
- Ville :
- Nom du professeur :

4. Informations Musicales :

- Instrument joué :
 - Violon
 - Hautbois
 - Cor
- Niveau actuel (année d'étude et cycle) :

5. Autorisation Parentale (obligatoire) :

- Je soussigné(e), [Nom et Prénom du parent ou responsable légal], autorise mon enfant à participer au Concours Édouard Colonne et accepte que les informations fournies soient utilisées dans le cadre de l'organisation du concours.
 - **Signature du parent / responsable légal :**
 - **Date :**

Instructions pour soumettre l'inscription :

Merci d'avoir pris connaissance, en premier lieu, du règlement du concours.

Merci de remplir ce bulletin d'inscription et de l'envoyer avant la **date limite le 5 janvier 2025** à l'adresse suivante : concours@orchestrecolonne.fr

Pièces à joindre :

- Copie de la pièce d'identité de l'élève.
- Autorisation de droit à l'image remplie et signée.
- Lettre de recommandation du professeur.
- Chèque bancaire de 40 euros correspondant au règlement des droits d'inscription à l'ordre de « Association Artistique des Concerts Colonne » ou virement bancaire sur le RIB suivant :

Association Artistique des Concerts Colonne : FR10 3000 2004 5300 0000 8372 Y79

NB : Préciser le nom, le prénom de l'élève avec la mention "Concours Edouard Colonne" au dos du chèque ou dans le motif du virement bancaire.